

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 30 juillet 2015

Présents: Annie BOULAIN, Alain CHASSEUR ; Danielle DEGOS ; Thierry GUILLOT, Eric LABASTE, Jean-Pierre LAUDINET ; Roger LARRODÉ ; Patrice LAULOM ; Thomas PEYRES, Christelle POUYANNÉ, Josette PREUILHO ; Sophie ROBERT ; Pierre VENDRIOS.

Excusés : Danièle CASTERA, Nathalie MARIMPOUY

Pouvoir: Danièle CASTERA à Christelle POUYANNÉ, Nathalie MARIMPOUY à Sophie ROBERT

Secrétaire de séance : Alain CHASSEUR

Monsieur le Maire demande à l'assemblée la possibilité de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Décision modificative n° 2
Accord à l'unanimité.

1 / Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 mai 2015

Approbation à l'unanimité

2 / Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 juin 2015

Approbation à l'unanimité

3/ Compte rendu des commissions

- Commissions Bâtiments : les travaux de couverture de la boulangerie sont en cours
- Commission organisation des manifestations : très bonne affluence au marché gourmand du 24 juillet place du Fronton.
- Commission voirie :
Travaux en cours :
 - trottoirs en enrobés (de la boulangerie au cimetière)
 - cheminements pour piétons (de la boulangerie au Monument aux Morts et le long de la pépinière Lacausse).
- Commission communication : la commission travaille sur l'élaboration du nouveau site internet de la commune.

4/ Communauté de Communes du Pays d'Orthe : modification des statuts

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe en date du 25 juin 2015 approuvant l'actualisation des statuts,

Monsieur le Maire soumet à l'avis du conseil municipal les modifications des statuts de la Communauté de communes du pays d'Orthe, qui concernent les points suivants :

- Ajout de la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- Ajout de la gestion d'une Ludothèque
- Suppression des points relatifs à la répartition des conseillers communautaires siégeant au conseil communautaire par commune et du nombre de membres du Bureau
- Précision ajoutée sur la fiscalité.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'actualisation des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe.

5/ Décision modificative n°2

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient d'adopter la décision modificative ci-après afin d'intégrer les dépenses suivants en investissement:

- Travaux de restauration clocher de l'Eglise
- Acquisition de rideaux et de stores pour l'école primaire la salle de l'Ormeau et la mairie

SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES	
IMPUTATION	MONTANT
21318(21) – 94	+1800. 00
2188 (21) - 109	+1910. 00
2188 (21) - 122	+1750. 00
2188 (21) - 95	+ 930. 00
2313 (23)	- 6390. 00
Total	0.00

6/ Questions et informations diverses

- Point sur l'avancement du projet Lahargou : le marché a été lancé et mis en ligne sur le site www.landespublic.org par l'OPH des Landes.
- Réhabilitation Mosaïque Lahargou :
Monsieur le Maire informe l'assemblée que la récente demande de subvention déposée auprès du PALO pour financer la récupération de la mosaïque n'a pas été retenue. Une demande formulée dans le même sens auprès de la sénatrice des Landes a également été rejetée.
Après débat, il a été décidé, à l'unanimité, que, si pour des contraintes financières, la dépose de ce pavement n'était pas réalisable, les éléments de la mosaïque seraient soigneusement récupérés et stockés. Identiques à ceux du pavement de l'Autel de l'église, ils pourraient éventuellement servir à la restauration de ce dernier.
- Fonds de minoration EPFL : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a obtenu l'attribution du fonds de minoration pour un montant de 20 904 €, dans le cadre de l'opération de construction de 8 logements sociaux sur le site de Lahargou.
- Boulangerie : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par le boulanger pour un rendez-vous à propos du devenir du fonds de commerce.
- Les containers situés au quartier « Baron » seront enlevés pour des raisons de sécurité et de salubrité publiques.